

Délibération n°2022-003 du Conseil d'administration du 22 mai 2022 relative à l'adoption du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 30 novembre 2021

Membres du Conseil d'administration : 38 Membres présents et représentés au début de la séance : 36

Vu le décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

## Décide

#### Article 1:

Le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 30 novembre 2021 joint à la présente délibération est adopté.

Membres ne prenant pas part au vote :13

Abstention: 0 Votes contre: 0 Votes pour: 23

> Affichage le 24/05/2022 Publication au registre des actes de l'Établissement le 24/05/2022 Transmission au contrôle de légalité le 24/05/2022 Délibération certifiée exécutoire le 08/06/2022

> > Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé





# Procès-verbal n°24 de la séance du conseil d'administration du 30.11.2021

## Réuni en visioconférence et en présentiel De 10h à 12h

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 30 novembre 2021 à 10h en visioconférence et en présentiel, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé.

# Membres du Conseil d'administration présents :

Présidente de l'Université Paris 8 Mme Annick Allaigre

Vincennes-Saint-Denis

Directrice de l'Ecole Nationale des Chartes Mme Michelle Bubenicek

M. Fabrice Boudjaaba Représentant du Président du CNRS

Mme Hélène Velasco-Graciet Présidente de la Fondation de la Maison

des Sciences de l'Homme départ 11H46

Président de l'Université Sorbonne Paris M. Christophe Fouqueré

Nord

M. Christophe Prochasson Président de l'Ecole des Hautes des Etudes

en Sciences Sociales

Mme Magda Tomasini Directrice de l'Institut National des Etudes

Démographiques

M. Jean-Michel Verdier Président de l'Ecole Pratique des Hautes

Etudes

M. Jean-François Balaudé Président de l'EP Campus Condorcet -

Personnalité qualifiée

Mme Agnès Magnien Directrice déléguée aux collections de

l'institut nationale de l'audiovisuel -

Personnalité qualifiée départ 12h27

Préfet honoraire - Personnalité qualifiée M. Jean-Pierre Duport

départ 11h58



Mme Marie-Françoise Messez 14ème Maire-adjoint de la ville d'Aubervilliers

M. Patrick Simon Membre élu 'enseignants-chercheurs départ

11h30

Mme Cécile Vidal Membre élu 'enseignants-chercheurs'

M. Matthieu Cassin Membre élu 'enseignants-chercheurs'

Mme Sylvie Hureau Membre élu 'enseignants-chercheurs'

Mme Diane Carron Membre élu 'autres personnels'

Mme Francine Filoche Membre élu 'autres personnels'

Mme Laura Pages Membre élu 'autres personnels'

M. Timothée Bonnet Membre élu 'autres personnels'

M. Zeno Bernhard Membre élu 'étudiant' départ 12h20

#### Pouvoirs donnés :

M. Philippe Gervais-Lambony Présidente de l'Université Paris Nanterre

Pouvoir donné à Annick Allaigre

Mme Christine Neau-Leduc Présidente de l'Université Paris 1

Panthéon-Sorbonne

Pouvoir donné à Annick Allaigre

Mme Michelle Bubenicek Directrice de l'Ecole Nationale des

Chartes

Pouvoir donné à Jean-Michel Verdier

Mme Hélène Velasco-Graciet Présidente de la Fondation de la Maison

des Sciences de l'Homme

Pouvoir donné à Christophe Prochasson

Mme Magda Tomasini Directrice de l'Institut National des Etudes

Démographiques

Pouvoir donné à Fabrice Boudjaaba

Mme Pénélope Komites Conseillère métropolitaine, Métropole du

**Grand Paris** 

Pouvoir donné à Christophe Prochasson



Mme Michèle Gendreau-Massaloux Conseillère d'Etat – Personnalité qualifiée

Pouvoir donné à Jean-François Balaudé

M. Jean-Pierre Duport Préfet honoraire - Personnalité qualifiée

Pouvoir donné à M. Boudjaaba

Mme Marie-Françoise Messez 14ème Maire-Adjoint de la Ville

d'Aubervilliers

Pourvoir donné à M. Jean-François

Balaudé

M. Patrick Simon Membre élu 'enseignants-chercheurs

Pouvoir donné à Cécile Vidal

M. Zeno Bernhard Membre élu 'étudiant'

Pouvoir donné à Francine Filoche

Excusé-es:

M. Jamil Dakhlia Président de l'Université Sorbonne

Nouvelle

Mme Françoise Banat-Berger Cheffe du service interministérielle des

archives de France - Personnalité

qualifiée

Yann Pétel Conseiller à la Cour des comptes -

Personnalité qualifiée

Anne Coste de Champeron Sous-préfète Saint Denis – Personnalité

qualifiée

Yves Saint-Geours Président de l'Institut des Amériques -

Personnalité qualifiée

M.Geoffrey Carvalhinho Conseiller régional

Mme Ling Lenzi 8ème Vice-Présidente Plaine Commune

en charge du projet Condorcet

Mme Océane Sassier Membre élu 'étudiant'

M. Éric Lejoindre Maire du 18ème arrondissement de Paris



M. Boubacar Gassama

Membre élu 'étudiant'

M. Baptiste Dupoux

Membre élu 'étudiant'

#### Assistaient en outre à la séance :

Monsieur David Bérinque, Directeur général du Campus Condorcet

Madame Nathalie Mayet, Directrice des Affaires générales du Campus Condorcet

Madame Stéphanie Groudiev, Directrice du Grand équipement documentaire

Madame Hélène Monder, Assistante des Affaires Générales du Campus Condorcet

Monsieur Samy Boukouna, Chef de cabinet du Président du Campus Condorcet

Monsieur Olivier Rousseau, Agent Comptable du Campus Condorcet

Monsieur Pierre Fruitier, Contrôleur budgétaire académique

Monsieur Pierre Antoine-Fabre, Représentant Présidente du Conseil Scientifique

Monsieur Marc Kreckelbergh, contrôleur budgétaire DRFIP

**Jean-François BALAUDÉ, président** ouvre la séance à 9 heures 47, en souhaitant la bienvenue aux administrateurs qui sont présents dans la salle du Conseil ou en visioconférence pour participer à ce Conseil d'administration hybride, compte tenu du contexte sanitaire.

Il prie l'ensemble des membres d'excuser ce léger retard, puisque la réunion devait commencer à 9 heures 30. Ce retard est lié au fait qu'il avait été sollicité par les représentants du personnel, dans le cadre du mouvement social qui a été lancé, pour qu'un échange ait lieu avec le Bureau. Il n'avait pas été trouvé d'autres solutions à très court terme que d'organiser cette rencontre, qui a été tout à fait utile et intéressante et qui a duré un peu plus d'une demi-heure, avant ce Conseil d'administration.

Il ajoute que les représentants du personnel ont également sollicité la possibilité d'être reçus en délégation quelques minutes lors de ce Conseil d'administration, pour porter devant les administrateurs leurs revendications et leurs préoccupations.

Pour sa part, il n'a pas d'objection à cette expression, mais il leur a précisé qu'il solliciterait l'accord des membres du Conseil d'administration avant de leur confirmer qu'ils pourraient être reçus dans cette instance. Il déduit du silence des administrateurs qu'ils ne s'opposent pas non plus à leur accueil quelques minutes.

Avant cela, il souhaite toutefois évoquer les points d'actualité, après avoir listé les pouvoirs.

#### 1. Points d'actualité

Jean-François BALAUDÉ, président, fait part de plusieurs informations.

1) Le Conseil d'administration se réunit pour la dernière fois dans la configuration actuelle. Les potentielles candidatures aux élections du Conseil d'administration dans les divers collèges sont en train d'être réceptionnées, de même que sont recueillies les listes des grands électeurs que font remonter les membres.

Les élections auront donc lieu le 16 décembre et, à l'issue, de nouveaux élus siègeront au Conseil d'administration, ainsi que deux administrateurs d'Etat prévus par les nouveaux statuts et des personnalités qualifiées (nouvelles ou reconduites), et bien sûr les représentants des établissements membres.

Ce faisant, le Conseil d'administration renouvelé pourrait être réuni dès janvier 2022, après échange avec le ministère. Il salue à ce titre M. Fruitier, qui a remplacé M. Fernandez, et lui souhaite la bienvenue.

Le Président du Conseil d'administration sera nommé à la suite de la proposition de son nom par le nouveau CA et de la validation par le ministère, conformément à la nouvelle procédure.



L'Etablissement Campus Condorcet se dotera également à la suite du CA d'un nouveau Conseil scientifique.

2) Le contexte actuel est assez tendu, et cela est lié à la situation de sous-effectif, de manque de moyens en général pour le Campus Condorcet sur un certain nombre de ses fonctions vitales, notamment sur le Grand Equipement Documentaire. En effet, plusieurs mois après avoir réceptionné le bâtiment, l'attente était grande de voir ouvrir le GED. Mais, compte tenu de la situation, il a été convenu avec Stéphanie GROUDIEV que la seule possibilité était de l'ouvrir 2 jours par semaine. C'est évidemment trop peu, mais l'ouverture avec cette amplitude réduite se fait au regard des capacités dont l'EPCC dispose aujourd'hui.

Ce sujet fera également l'objet d'une délibération inscrite ce jour à l'ordre du jour, concernant une mesure d'urgence permettant d'appuyer ponctuellement, par des emplois étudiants, les équipes du GED afin de parvenir à ouvrir 5 jours par semaine.

Nonobstant, un mouvement social a été lancé. Un préavis de grève avait été déposé pour la période du 23 au 30 novembre, et l'Assemblée générale des personnels a voté la veille du Conseil d'administration une extension de ce préavis jusqu'au 15 janvier 2022.

L'EPCC et ses membres, de manière très intense depuis la rentrée, ont sollicité à ce titre une concertation avec le ministère pour permettre une discussion de fond sur les moyens et l'accompagnement dévolus au Campus Condorcet sur l'ensemble de ses missions et ses activités. Les directions générales (DGESIP et DGRI) ont proposé une réunion à plusieurs volets le 10 décembre prochain, où tous les sujets importants seront abordés, notamment les moyens 2022 (incluant le GED) et le lancement du travail sur le contrat pluriannuel.

3) L'EPCC ne figure pas parmi les premiers lauréats de la première vague de l'appel à projets ExcellencES. C'est intrinsèquement une déception, bien qu'il y ait eu peu d'élus : 15 lauréats, soit environ un tiers des candidatures.

Un débriefing sera opéré, pour examiner de façon approfondie les appréciations. Les premières indications sont toutefois encourageantes. Il semble que le projet ait été globalement bien apprécié et que des précisions soient attendues. Le rapport du jury permettra de préciser plus avant l'analyse, mais il est très vraisemblable que l'EPCC soit amené à re-candidater au 1<sup>er</sup> février 2022 pour la deuxième vague, si son projet ne nécessite que d'être retravaillé à la marge.

4) Sur la dimension scientifique, l'Etablissement Public Campus Condorcet a obtenu de la région Ile-de-France le bénéfice d'une chaire SHS.

Pour rappel, la région avait décidé de lancer 13 chaires SHS bénéficiant à l'ensemble des sites franciliens. L'EPCC a répondu à partir de remontées de propositions qui ont été faites par les établissements. *In fine* la région, de manière inattendue, n'a pas décerné 13 chaires, mais 5, dont une au bénéfice du Campus Condorcet. Et c'est la chaire proposée par l'INED qui a été lauréate.

5) Le Conseil scientifique a élaboré un cycle de conférences sur l'Europe qui commencera à partir de janvier 2022, l'EPCC ayant obtenu la labellisation dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union Européenne.

**Jean-François BALAUDÉ, président**, ayant fait le tour de ces informations préalables, propose de recevoir et d'entendre la délégation des représentants du personnel. Le débat se fera ensuite, uniquement entre les membres du Conseil d'administration.

Les représentants du personnel tiennent en premier lieu à remercier les administrateurs de les recevoir et font la déclaration suivante :

« Après une semaine de forte mobilisation des agents, soutenus par les résidents et étudiants du Campus, notre délégation est venue implorer de l'aide. Aujourd'hui, nous sommes 105 agents à faire vivre cette Cité des Humanités et des Sciences sociales. Nous sommes moins nombreux qu'à l'automne 2020. Pourtant, depuis un an, deux nouveaux bâtiments ont ouvert leurs portes ou presque. La construction du Campus se poursuit avec la programmation du siège de l'EPHE. Le nombre de résidents a presque doublé. Le nombre de cours, comme le nombre d'évènements organisés dans ces murs, a été multiplié par deux, voire trois.

La loi de programmation de la recherche nous a confié une nouvelle mission : la coopération scientifique. Comment assurer correctement nos tâches dans ces conditions ? Quel accompagnement lors des



évènements ? Quelle valorisation ? Quel support informatique ? Comment gérer l'entretien maintenance, l'animation de 6,5 hectares, 85 000 mètres carrés sans agents ? Comment ouvrir le GED ? Comment respecter nos engagements auprès des résidents, des étudiants, des lecteurs, des partenaires et du territoire, alors que 60 % des effectifs sont encore mis à disposition dans des positions parfois très précaires, voyant leur contrat renouvelé chaque année après de longues discussions, sans que leur rémunération ne corresponde au poste qu'ils occupent ? Quand il s'agit de titulaires, leur avancement est bloqué par manque de prise en compte de leur situation.

Dans un mois, une mission cruciale pour le GED prendra fin faute de moyens. Les contrats des 24 rééquipeurs ne seront pas renouvelés. Pourtant, plus de 60 % des collections du GED n'auront pas encore été traitées, mettant au chômage plus de 20 personnes formées et remettant en question la qualité d'accès aux collections en libre accès.

Depuis la rentrée, les arrêts maladie se multiplient sous l'augmentation de la charge de travail. Sans moyens, ni reconnaissance, avec des contrats précaires et dans des conditions de travail de plus en plus difficiles, notamment au niveau des horaires et du manque d'effectif, les agents ne peuvent plus assurer les objectifs fixés.

Au printemps dernier, une lettre en ce sens a été adressée à la tutelle et aux établissements pour dénoncer cette dégradation préjudiciable pour les agents et préjudiciable pour le Campus. Ce courrier, demandant au ministère et aux membres de nous donner les moyens de leur politique, est resté malheureusement sans réponse.

Le Campus est une promesse faite il y a 12 ans, notre promesse, votre promesse, aux Sciences Humaines et Sociales, à vos chercheurs, personnels, étudiants, et au territoire sur lequel nous nous trouvons.

Aujourd'hui, nous sommes venus vous demander les moyens d'assurer nos missions. Pour ce faire, nous avons besoin rapidement de pérenniser et de renforcer les équipes. Vous allez dans quelques instants voter le budget pour l'année 2022. Est-il à la hauteur des ambitions ? Nous permet-il de remplir nos missions ? N'est-il pas temps que chacune de nos tutelles fasse le nécessaire pour qu'enfin la Cité des Humanités et des Sciences Sociales rayonne sur son territoire, en France et à l'international ?

Nous vous demandons d'octroyer à l'EPCC les moyens humains supplémentaires, de remplir toutes les missions et les objectifs qui nous sont confiés par le ministère et les établissements membres en doublant les effectifs, de pérenniser l'emploi au sein du Campus Condorcet en permettant l'embauche directement par l'EPCC d'agents fonctionnaires mettant fin à la précarité des contrats, qu'ils soient agents de l'EPCC à disposition (fin des CDD, fin des contrats de projet, etc.), de maintenir les postes de rééquipement au sein du GED jusqu'à ce que ce chantier soit fini, de voter les primes et revalorisations qui ont été gardées par la présidence.

Sans avancées sur la question de l'emploi, l'Assemblée générale du personnel a décidé hier de reconduire la grève jusqu'au 15 janvier.

Je vous remercie à votre attention ».

Suite à cette déclaration, un représentant du personnel, ayant en charge de l'une des composantes de l'équipe de rééquipement du GED, tient à apporter son témoignage.

Il explique en quoi consiste le rééquipement : les ouvrages des anciens établissements sont récupérés et sont préparés pour qu'ils soient placés en libre accès et donc accessibles au public. Techniquement, ce travail vise à reconnaître le livre, lui donner une cote, un code-barres et une puce afin qu'il puisse être trouvé sur son étagère par le public, et ensuite qu'il puisse être emprunté par le lecteur (étudiants et chercheurs).

L'objectif du GED est de mettre à disposition de son public, en libre accès, entre 80 et 90 % de ses collections. Actuellement, un tiers du travail a été fait, alors qu'il avait été estimé qu'il avancerait moins vite. Les équipes travaillent rapidement et bien, mais il reste encore beaucoup de livres à mettre sur les étagères. Or, les contrats se terminent le 31 décembre 2021. A cette date, il n'y aura plus personne pour s'occuper des livres, donc seulement un tiers d'entre eux seront sur les étagères.

Si les équipes ne sont pas reconduites, les promesses faites aux lecteurs et aux chercheurs ne seront pas tenues ou elles le seront plus tard, mais sans les personnels actuels qui ont un savoir-faire, qui ont été formés et qui ne pourront pas former les nouveaux rééquipeurs. Au final, il faudra plusieurs années pour finaliser le travail et, en plus, 24 personnes compétentes, qui ont parfois des masters, auront été mises au chômage, se retrouveront sur le marché du travail et iront peut-être dans une autre bibliothèque.



Avant de partir, les représentants du personnel remercient les membres du Conseil d'administration de les avoir écoutés et de prendre en compte leurs demandes.

Jean-François BALAUDÉ, président invite les administrateurs à échanger à ce sujet.

**Jean-Michel VERDIER** demande pourquoi le contrat des 24 rééquipeurs ne serait pas renouvelé au 31 décembre 2021.

Jean-François BALAUDÉ, président rappelle que ce point avait été beaucoup discuté voilà un an. Le GED n'avait pas les capacités de lancer véritablement, à une échelle convenable, le processus de rééquipement des collections. Stéphanie GROUDIEV et son équipe avaient identifié les besoins en termes de temps requis pour saisir chaque volume, et avaient fait une projection d'une trentaine de rééquipeurs en CDD sur 2 ans (2021 et 2022) pour effectuer la totalité du travail.

**Stéphanie GROUDIEV** indique qu'actuellement, avec le jeu des départs et des arrivés, parce ce sont des contrats courts, ils sont effectivement 24.

**Jean-François BALAUDÉ, président** ajoute qu'il s'agissait donc fin 2021 d'avoir réalisé environ la moitié du travail. L'EPPC, qui n'avait pas les ressources, avait sollicité une aide exceptionnelle du ministère pour accompagner ce travail. La solution qui avait alors été suggérée par le ministère était d'utiliser une partie du fonds de roulement du Campus, pour permettre le recrutement de ces contractuels.

Le contrôleur budgétaire avait désapprouvé ce mode de financement. Fortement poussé par le ministère à agir ainsi et n'ayant pas d'autres solutions pour répondre aux besoins du GED, le Conseil d'administration avait décidé de procéder ainsi exceptionnellement, sachant que cette décision prise une fois n'avait pas vocation à se reproduire.

A ce stade, l'opération de rééquipement n'est pas encore à la moitié. Il faut la poursuivre, mais l'EPCC ne peut plus avoir recours à son fonds de roulement pour proroger les contractuels. Ce sujet sera donc aussi à évoquer avec le ministère le 10 décembre, en complément de la problématique de l'ouverture au public des chercheurs et du public du GED 5 jours par semaine.

Jean-Michel VERDIER souhaite connaître le coût de cette mesure.

Jean-François BALAUDÉ, président le situe entre 600 000 € et 700 000 €.

**Stéphanie GROUDIEV** souligne que si les personnes dont les contrats se terminent le 31 décembre doivent partir sans qu'il n'y ait de jonction avec d'éventuelles autres solutions, il faudra complètement reformer les éventuels nouveaux rééquipeurs.

Jean-Pierre DUPORT demande si la grève est très suivie et quel est l'impact du mouvement.

**Jean-François BALAUDÉ**, **président** confirme qu'elle a été très suivie, en particulier au GED. Environ la moitié des effectifs du GED a été gréviste, ainsi que quelques agents dans les autres directions de l'EPCC.

En tout cas, le nombre d'agents en grève était suffisamment important pour empêcher le GED d'ouvrir. Or, la date d'ouverture au public des chercheurs étant justement prévue le 23 novembre, il a donc fallu constater que, ce jour-là, cela était impossible. De même le jeudi 25.

Jean-Michel VERDIER s'enquiert, hormis les rééquipeurs, du nombre de personnels permanents qui font fonctionner le GED.

**Stéphanie GROUDIEV** dispose actuellement de 62 personnels permanents sur une cible fixée à 106. Quelques emplois sont en cours en recrutement, mais quelques départs ont aussi été annoncés. Ces personnels permanents devraient donc être à 63 entre janvier et avril.

**Laura PAGES** pointe que, parmi les permanents du GED, des personnes sont aussi en CDD, avec des contrats renouvelés chaque année.

**Stéphanie GROUDIEV** relève que ces personnels sont considérés comme des postes pérennes aux yeux des établissements, qui fournissent cet apport pour le fonctionnement du GED.

Laura PAGES juge néanmoins que ces collègues sont en situation précaire et délicate, et que cela les empêche de se projeter dans le temps.

**Sylvie HUREAU** estime que la question ne porte pas sur le nombre de grévistes, mais sur l'ouverture du GED aux chercheurs et aux lecteurs. Un Campus de ce statut, de ce niveau, de cette ampleur ne peut pas se concevoir avec une bibliothèque vide, qui n'ouvre que 2 jours par semaine. L'urgence est là.



Elle remarque que des budgets sont bien trouvés pour faire des appels à projets type ExcellencES, donc elle ne voit pas pourquoi le GED ne pourrait pas en disposer. Elle demande à Stéphanie GROUDIEV ce qu'elle en pense et de combien de personnes pérennes et/ou précaires elle aurait besoin pour faire fonctionner le GED.

**Stéphanie GROUDIEV** explique que les préoccupations et le mouvement des personnels rejoignent les analyses qui sont faites par le Campus Condorcet et la direction du GED depuis longtemps. La difficulté d'avoir une visibilité sur les emplois pérennes a amené à mener le projet en sous-effectif, avec une équipe projet sous-dimensionnée.

Outre les difficultés qui sont liées au fait d'en être à 60 emplois là où il en faudrait 106 (cette cible a été confirmée par l'ensemble des acteurs qui se sont penchés sur cette question), se rajoute une certaine fatigue des équipes qui se manifeste avec quelques arrêts maladie et quelques départs annoncés dans cette période de projet qui est menée dans des conditions complexes.

Il lui semble important désormais d'avoir une perspective pour redonner une motivation aux collègues. Les agents qui sont investis dans ce projet donnent beaucoup, avec l'objectif commun de réaliser ce projet collectif, mais il faut leur apporter une visibilité. Hormis toutes les équipes du GED, ce sont aussi les équipes informatiques, de sûreté et d'exploitation maintenance notamment.

Elle souligne que le rendez-vous avec le ministère est une très bonne opportunité pour obtenir une solution rapidement.

**Matthieu CASSIN** intervient au titre des enseignants-chercheurs et chercheurs actifs sur le Campus pour dire que les conditions de travail sont particulièrement compliquées en raison de l'absence totale d'accès à la documentation, alors même que la vocation du campus est précisément de permettre le travail des chercheurs et enseignants-chercheurs. Trouver une solution est effectivement pour eux une urgence conséquente.

**Cécile VIDAL** salue les grévistes qui se battent pour que les missions et les activités du Campus puissent être menées à bien. Ils portent ce combat en perdant une part de leur salaire, qui n'est pas faramineux, et en ayant des conditions de travail abominables. Elle trouve incroyable que ce soient eux qui poussent à négocier différemment avec le ministère. Finalement, prendre sur le fonds de roulement est une manière absurde de dépenser l'argent public, puisque cette solution ne permet que de tenir quelques mois et ne résout pas la problématique.

Elle a été très choquée par un article que Le Monde a récemment consacré à l'architecture du Campus. Certes, la grève a été mentionnée, mais le sujet portait sur la qualité des bâtiments, pas sur le fait que le GED, qui devait être le phare de ce Campus, ne peut pas fonctionner et n'est pas ouvert.

Elle demande par conséquent ce que la gouvernance de l'Etablissement compte faire en attendant cette réunion du 10 décembre pour qu'enfin le ministère prenne ses responsabilités.

**Jean-François BALAUDÉ**, **président** relève entre parenthèses que cet article du Monde est truffé d'erreurs, même si ce n'est pas la question.

Il convient qu'il est paradoxal d'avoir autant investi sur les infrastructures et les bâtiments du Campus et de rester ensuite très en deçà en termes de personnels dédiés pour permettre son bon fonctionnement.

Les chefs d'établissement savent bien à quel point les moyens qui leur sont dévolus, notamment au niveau RH, représentent une question sensible depuis des années. L'EPCC n'y échappe pas, mais sa chance (ou peut-être sa malchance) est d'être un acteur très singulier qui ne rentre pas sous la toise ordinaire. Il est inadéquat de traduire ces difficultés en termes de mauvaises volontés de la part de l'Etat, mais l'état de la situation reflète sa capacité à répondre plus ou moins aisément, dans un cadre plus ou moins constitué. Pour les universités, les écoles, les organismes de recherche, même si souvent le compte n'y est pas non plus, le cadre de discussion est fixé. Dans le cadre du Campus, c'est de la « haute couture ». Il faut à chaque fois que le ministère considère sa situation institutionnelle singulière pour apporter les bonnes réponses, des moyens particuliers, et permettre un accompagnement adéquat. Il suppute donc que les difficultés à répondre aux besoins du Campus résultent de cette singularité.

L'ensemble des chefs d'établissement de l'EPCC s'impatientent beaucoup de cette situation très dommageable. Peut-être fallait-il en passer par une ouverture uniquement 2 jours par semaine, puis par une grève, pour que la crise finisse par se dénouer.

Effectivement, le mouvement de grève est courageux et déclenche un certain nombre de réactions dans le dialogue alloué, mais il tient à indiquer que la gouvernance ne reste pas non plus les bras ballants. Elle a



alerté régulièrement le ministère depuis la fin 2020 sur l'urgence à obtenir un accompagnement en 2021, qui n'est pas venu, et qui devient encore plus crucial en 2022.

Pour sa part, il s'est mobilisé en ce sens en tant que Président de l'EP Campus Condorcet. Les chefs des établissements membres ont eux-mêmes pu alerter sur les enjeux. Maintenant, la meilleure chose à faire en attendant le 10 décembre pour le Bureau et les chefs d'établissement est de bien préparer cette réunion, qui ne sera que la première, puisqu'il faudra non seulement répondre aux moyens de 2022, mais également construire le cadre de l'accompagnement pluriannuel de l'Etat. Une fois que ce cadre aura été donné, l'EPCC aura une visibilité sur 3, 4 ou 5 ans vis-à-vis des objectifs et des moyens en regard, ce que toutes les parties souhaitent, y compris l'Etat.

Par ailleurs, il ne sait pas quelle réponse le ministère a donné aux demandes de rendez-vous des organisations syndicales qui ont officiellement signifié les préavis de grève, mais l'Etablissement rentre de son côté dans une période d'échanges et de dialogue, avec très probablement des conclusions qui seront tirées sur les moyens 2022 dans les jours qui viennent.

Timothée BONNET affirme son soutien total et entier à l'ensemble de ses collègues du GED et du Campus qui sont mobilisés. Pour avoir participé à partir de 2014 aux groupes de travail sur la préfiguration du GED, il pointe le différentiel entre la cible qui était prévue à l'origine et le réalisé à ce jour. Pourtant, la région Ile-de-France a donné plus de 50 M€ pour construire un bâtiment magnifique et fonctionnel, et pour accueillir toutes les collections, avec initialement une velléité d'ouverture 24h/24 et 7j/7. Or, à ce jour, le GED n'a même pas pu ouvrir un jour par semaine.

Il demande si le ministère a pris en compte le rapport de l'IGB de 2018, qui pointait les risques et des enjeux pour le Grand Equipement Documentaire, notamment en termes de ressources humaines et en termes budgétaires.

Côté chefs d'établissement, il souhaite savoir ce qu'il en est des transferts de postes qui étaient prévus, puisque certains ont été différés ou tout simplement n'ont pas été réalisés. Notamment, certains établissements ont transféré une partie de leurs compétences au GED, mais n'ont pas transmis les postes qui allaient avec.

**Jean-François BALAUDÉ**, **président** avait prévu d'évoquer la question des transferts au moment de la discussion portant sur le budget initial. Il précise qu'elle se pose différemment selon les statuts des personnels considérés, puisque figurent parmi les mis à disposition des contractuels et des titulaires.

Pour les contractuels, il est possible d'ores et déjà de transformer les mises à disposition en transferts, dès lors que toutes les parties s'accordent. Des actes doivent alors être pris en termes de transfert de masse salariale. Il faut modifier le plafond d'emploi de l'EPCC pour pouvoir les accueillir.

En revanche, pour les titulaires, il n'est pas possible de procéder ainsi, car l'EPCC n'a pas encore acquis l'équivalent de l'autonomie des RCE. Donc, quand bien même il existe un accord avec les établissements, l'EP Campus Condorcet ne peut pas directement porter ces emplois de titulaires. Si transfert il devait y avoir, il faudrait passer par un mécanisme de transit par le rectorat, avec une gestion en Titre 2 de ces emplois de titulaire, jusqu'à ce que l'EPCC acquière cette autonomie des RCE, qui fait partie des éléments de la feuille de route 2022.

Il est en effet prévu d'achever le processus permettant de valider cet accès à l'autonomie dans le cours de 2022. Un travail conséquent a été fait en 2021 en ce sens, en accord avec le ministère, pour un aboutissement en 2022. Le ministère a ensuite estimé qu'il fallait repousser d'un an. L'EPCC a donc désormais la perspective de résoudre cette question du portage direct d'emplois titulaires au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Et en résumé, un transfert peut se faire immédiatement pour les contractuels, mais seulement indirectement pour les titulaires via le Titre 2 (qui est lui-même très contraignant et contingenté par le ministère).

Dans ce contexte, le ministère a indiqué par mail qu'un premier transfert pourrait avoir lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (date de référence), de 23 emplois FMSH transférés à l'EPCC pour le GED, soit 15 titulaires, 7 contractuels et 1 support vacant. Pour les 7 contractuels, un travail lourd de préparation se fait avec la FMSH depuis plusieurs mois, mais le transfert devrait aboutir sans problème. Pour les 15 titulaires, l'opération est un peu plus compliquée, car le passage se fera via le Titre 2. Cette opération sera très importante, parce qu'elle marque un début substantiel de transferts d'effectifs.

Il faut reconnaître que le processus de mise à disposition prend du temps et est particulièrement compliqué actuellement, car les différentes règles de gestion et de conditions de travail ne sont pas forcément identiques



entre les membres partenaires et l'EPCC. Mais ces évolutions en cours devraient permettre de rendre les transferts plus aisés à l'avenir.

Le budget initial 2022 ne traduit pas ces mouvements, parce que l'EPCC n'a pas eu la formalisation définitive du ministère, mais le processus est engagé. S'ils aboutissent, ils feront l'objet d'un budget rectificatif 2022.

Hélène VELASCO-GRACIET souligne que lorsque le nouveau directoire est arrivé voilà un peu moins d'un an, les équipes de la FMSH ont tout de suite pris contact avec celles du Campus Condorcet pour engager ce transfert de personnels. La masse salariale et le nombre d'ETP à transférer ont été votés en conseil de surveillance de la FMSH. Un avis favorable a été donné par mail par le ministère, disant que le transfert pourrait avoir lieu pour le 1er janvier 2022.

Au niveau de la FMSH, la masse salariale de ces personnels qui seront transférés n'a pas été inscrite au budget. Elle estime qu'il faut le voir comme un signe très positif, un premier acte de démarrage d'un processus de la part du ministère, qui devait de son côté répondre à la question difficile des fonctionnaires pris sur le Titre 2.

Patrick SIMON trouve très perturbant de constater ce désastre qui était annoncé depuis maintenant plus de 6 ans. Si le ministère en est un acteur, il estime que la direction de l'EPCC a aussi une responsabilité, car sa connaissance du problème ne lui a pas permis d'obtenir une quelconque solution pour l'ouverture du GED dans de bonnes conditions. Il considère ahurissant d'être en train de discuter de l'arrivée du personnel de la FMSH à la fin 2021, alors que la question avait été tranchée voilà 3 ou 4 ans. Face à cette situation insupportable, il faudrait que les établissements présents sur le Campus soient aussi en situation de grève. C'est d'ailleurs sans doute ce qu'il va se produire, parce qu'il n'est plus possible de continuer à observer ce désastre et à en être toujours à mener ces discussions au sein du Conseil d'administration au bout de 6 ans, alors que le GED n'est pas en état de fonctionnement.

Jean-François BALAUDÉ, président est le premier à déplorer que cela prenne du temps, mais l'EPCC dépend aussi de la décision de faire ou de ne pas faire du ministère. Le Bureau se démène, mais le traitement de cette singularité qu'est le Campus n'est manifestement pas évident, de surcroît dans un contexte de situation de crise sanitaire, qui aura beaucoup mobilisé l'énergie des ministères, dont le MESRI.

On peut s'en tenir à un propos critique général disant que rien n'avance, mais ce qu'il a exposé montre au contraire que les choses sont en train de bouger. La FMSH n'était pas prête à faire ce transfert voilà 3 ou 4 ans. Elle est prête depuis que le nouveau directoire est arrivé. L'EPPC a alors pu travailler sur ce sujet avec lui. Certes, il a fallu y consacrer du temps, mais cela a abouti.

Evidemment, tout est toujours trop long et lent, mais il faut aussi apprendre la patience dans le cadre des opérateurs publics. Il ne s'en satisfait pas, mais la gouvernance des établissements ne peut que le constater parce qu'elle n'est pas maître du jeu. Cependant, la situation est en train de se débloquer en ce moment, parce que les directions d'établissement se sont montrées résolues, et probablement aussi en raison des mouvements sociaux.

**Jean-Pierre DUPORT** apporte son soutien personnel pour qu'une solution soit trouvée dans les discussions avec le ministère. Il rejoint les propos de Patrick SIMON car il lui semble effectivement impensable d'avoir fait cet investissement public collectif et de se trouver dans la situation de blocage actuelle.

**Francine FILOCHE** trouve malheureux que des collègues doivent faire grève pour manifester leur attachement au Campus et leur volonté de le voir réussir.

Par ailleurs, elle souhaite savoir si les personnels transférés vont atterrir à l'UMS ou à l'EPCC en propre.

Jean-François BALAUDÉ, président répond qu'ils viendront directement à l'EPCC. L'UMS est encore une autre voie d'abondement des ressources humaines du Grand Equipement Documentaire qui avait été imaginée à l'époque, et qui est utilisée par le CNRS, EHESS et l'INED. Les personnels restent pleinement attachés au CNRS, à l'EHESS ou à l'INED lorsqu'ils travaillent au sein de l'UMS; ils ne sont pas mis à disposition.

Francine FILOCHE rappelle qu'il existe une date butoir de fermeture de l'UMS.

Stéphanie GROUDIEV le confirme, en 2024.

**Francine FILOCHE** demande si une stratégie de négociation a été élaborée pour le 10 décembre avec le ministère, pour faire en sorte de rendre le GED plus attractif, avec peut-être des opportunités de promotion



des personnels qui sont encore dans les établissements ou des primes, afin que des personnes envisagent d'ici quelques années de rejoindre le GED ou l'UMS, sous une forme ou une autre.

Jean-François BALAUDÉ, président estime que le cadre qui est donné est convenablement attractif.

**Stéphanie GROUDIEV** confirme qu'arriver à pourvoir les postes vacants n'est pas un véritable souci. Le sujet porte sur les supports de poste pour pouvoir les ouvrir.

Francine FILOCHE s'interrogeait sur ce point parce qu'il a été mentionné des départs.

**Stéphanie GROUDIEV** précise que les départs sont liés à des personnes qui sont venues pour un projet donné, à un moment donné, avec une ambition donnée. Aujourd'hui, force est de constater qu'ouvrir le GED 2 jours par semaine est extrêmement frustrant. Par conséquent, le contenu professionnel souffre d'une adhésion, sauf à avoir des perspectives.

**Fabrice BOUDJAABA** pointe qu'il ne faut pas accorder une importance excessive à la date de fin de l'UMS. Toutes les unités mixtes ont une fin, mais cela ne veut pas dire qu'un Centre de recherche historique sera fermé lors de l'échéance du contrat, sachant qu'il pourrait être renouvelé.

Il faudra voir si tous les établissements souhaitent le transfert des postes ou un fonctionnement plus classique avec des unités mixtes au service d'un projet commun. A l'heure actuelle, le CNRS affecte des personnels dans l'UMS commune avec l'EPCC, l'INED et l'EHESS, ce qui lui paraît une voie durable.

Pour cette dernière réunion du Conseil d'administration dans cette formation, **Agnès MAGNIEN** invite à rédiger une motion qui serait adressée au ministère de tutelle sur cette question très contrariante de l'ouverture du GED, pour alerter mais aussi témoigner du fait que les administrateurs aimeraient ne pas avoir travaillé pour rien ces dernières années.

Christophe PROCHASSON mentionne, comme il l'a fait auparavant devant la délégation des grévistes, qu'il soutient leurs revendications. Finalement, les chefs d'établissement et les personnels partagent le même combat pour faire réussir ce projet enthousiasmant, qui les mobilise depuis tant d'années. Il est hors de question de le laisser se briser maintenant, au moment même où il commence à vivre après deux années épouvantables.

En revanche, il faut tirer les conséquences des efforts inaboutis. Beaucoup, à commencer par la présidence du Campus, ont passé du temps à essayer de convaincre les tutelles et les partenaires, mais force est de constater que c'est un échec. Il conviendra peut-être de changer de méthode. La réunion du 10 décembre pourrait marquer le début de ce changement de méthode qui consisterait à se faire entendre plus fortement.

C'est pourquoi, au nom de son institution, il inclinerait assez pour que le Conseil d'administration prenne une position publique forte, comme vient de le suggérer Agnès MAGNIEN.

Nonobstant, il s'agit tout simplement d'une demande républicaine de la Cour des Comptes qu'elle a affirmée au moment des contrôles qu'elle a pu réaliser dans les établissements qui composent le Campus. La Cour des Comptes est un allié qui pèse lourd, donc il faut s'en servir, d'autant que, dans l'immédiat, elle n'est pas entendue par l'Etat en la matière.

Jean-François BALAUDÉ, président précise que la Cour des Comptes n'a pas encore arrêté son rapport, mais les échanges qui ont eu lieu montrent qu'elle est très en alerte sur cette question et très étonnée entre les ambitions affichées pour le Campus et les moyens qui sont consacrés à sa réalisation et à son succès. Il espère que cela constituera un élément définitif du rapport, car ce serait effectivement un appui fort de la discussion.

**Cécile VIDAL** trouve que voter une telle motion serait une réponse minimale à faire par rapport aux grévistes et la situation du GED.

**Jean-François BALAUDÉ**, **président** est d'accord. Il propose d'y revenir ultérieurement, le temps d'élaborer une proposition.

Après concertation, il est proposé la motion suivante :

« Réuni lors de sa séance ordinaire du 30 novembre, le Conseil d'administration de l'Etablissement public Campus Condorcet a entendu les représentants du personnel de l'EPCC. Il est pleinement convaincu du manque criant des moyens de l'établissement pour assurer ses missions, notamment l'ouverture du Grand d'équipement documentaire, l'équipement de ses collections et de façon générale le service aux usagers.



Le Conseil soutient le projet d'un Campus ambitieux, porté par l'Etablissement public Campus Condorcet, au service de celles et ceux qui y étudient et y travaillent et qui a plus largement vocation à être un moteur national de la recherche et de l'enseignement en sciences humaines et sociales. En conséquence, le Conseil d'administration appuie sans réserve la démarche de l'EPCC et de ses membres pour obtenir de l'Etat une réévaluation significative des moyens pérennes attribués à l'EPCC en emploi, en masse salariale et dotation de fonctionnement ».

#### Il est procédé au vote à main levée

Vote pour : Unanimité

Cette motion est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

2. Délibération relative aux délégations accordées par le Conseil d'administration au Président en vertu de l'article 7 du décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'Etablissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017

**Jean-François BALAUDÉ**, **président** précise que l'article 7 du décret modifie légèrement les délégations au président de l'EPCC.

Il s'agit via cette délibération de déléguer au Président les attributions prévues au :

- 7° Les actions en justice, les transactions et le recours à l'arbitrage ;
- 8° Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et les baux et locations ;
- 9° L'acceptation des dons et legs ;
- 10° Les contrats, conventions et marchés :
- 11° Les modalités de tarification des prestations et services rendus par l'établissement :
- 12° La participation à des organismes dotés de la personnalité morale quelle que soit leur nature juridique.

En accordant ces délégations au Président, l'EPPC se mettra en conformité avec le nouveau décret du 8 octobre 2021, qui a pris effet au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

**Zeno BERNHARD** suppose que le Conseil d'administration garde un pouvoir d'intervention sur les actes du Président et un pouvoir de modification sur tous ces points.

**Jean-François BALAUDÉ**, **président** confirme que le Président rend compte des potentielles actions relevant de ces points qui font l'objet de la délégation.

#### Il est procédé au vote à main levée

Vote contre : 0 voix Abstention : 1 voix Vote pour : 24 voix

La délibération relative aux délégations accordées par le Conseil d'administration au Président en vertu de l'article 7 du décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'Etablissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017 est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

#### 3. Délibération relative à la contribution des membres aux services vie de Campus année 2021

**Jean-François BALAUDÉ**, **président** indique que, dans le cadre du Bureau et au vu des dépenses réalisées dans le cadre de la vie de Campus qui regroupe un certain nombre de services, il a été convenu entre les membres que la répartition du coût de 475 419,04 € serait distribuée comme suit :



# Tableau des contributions des établissements membres au titre des services vie de campus

	Protocole Vie de Campus 2021
Institut National d'Etudes Démographiques	50 000,00 €
Centre National de la Recherche Scientifique	61 358,60 €
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales	72 540,65 €
Ecole Nationale des Chartes	9 976,59 €
Ecole Pratique des Hautes Etudes	52 829,39 €
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	81 673,62 €
Université Sorbonne Nouvelle	17 006,72 €
Université Paris 8 Vincennes Saint Denis	33 599,91 €
Université Paris Nanterre	7 384,59 €
Université Sorbonne Paris Nord	32 927,91 €
Institut des Amériques	7 495,36 €
Fondation Maison des Sciences de l'Homme	7 384,59 €
Etablissement Public Campus Condorcet	41 241,11 €
	475 419,04 €

Il rappelle pour mémoire que le Bureau s'appuie sur des clefs de répartition qui ont vécu et qui doivent être revues. Ce travail a été entamé entre l'EPCC et les membres et doit aboutir en 2022, afin d'aller vers une plus grande clarté et simplicité entre tous les membres pour l'ensemble des contributions requises, et afin de faire fonctionner le Campus, depuis l'occupation des locaux jusqu'à l'ensemble des services, suivant les modalités définies. Ainsi, une telle délibération n'aurait plus à être présentée l'an prochain.

En attendant, le modèle reste basé sur une convention d'occupation, des contributions au titre du règlement intérieur, des contributions au titre des services vie de campus et des contributions pour les acquisitions documentaires.

#### Il est procédé au vote à main levée

Vote contre : 0
Abstention : 1 voix
Vote pour : 24 voix

La délibération relative à la contribution des membres aux services vie de Campus année 2021 est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

# 4. Délibération relative à la subvention exceptionnelle des membres pour le financement des emplois étudiants permettant l'ouverture du GED 5 jours par semaine (exercice 2022)

#### Jean-François BALAUDÉ, président renvoie aux débats précédents.

L'attente était très forte des membres et de la communauté du Campus Condorcet que le Grand Equipement Documentaire soit assez largement ouvert, du lundi au vendredi. A cette fin, une solution provisoire et exceptionnelle, loin d'être parfaite intrinsèquement, a été trouvée.

En effet, une subvention exceptionnelle serait consentie par les membres et l'EPCC en vue du financement de 20 emplois étudiants, permettant l'ouverture du GED 5 jours par semaine durant le premier semestre civil 2022, c'est-à-dire à partir du début janvier 2022 jusqu'à la fin de l'année universitaire qui tombe fin juin.

La charge de 393 922,98 € serait répartie de la façon suivante :



Tableau des subventions exceptionnelles des membres pour le financement des emplois étudiants permettant l'ouverture du GED 5 jours par semaine (Exercice 2022)

	Subvention exceptionnelle ouverture du GED
Institut National d'Etudes Démographiques	30 723,64 €
Centre National de la Recherche Scientifique	38 734,66 €
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales	55 077,13 €
Ecole Nationale des Chartes	13 492,58 €
Ecole Pratique des Hautes Etudes	37 426,19 €
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	54 836,80 €
Université Sorbonne Nouvelle	27 439,13 €
Université Paris 8 Vincennes Saint Denis	29 121,44 €
Université Paris Nanterre	29 121,44 €
Université Sorbonne Paris Nord	35 984,21 €
Fondation Maison des Sciences de l'Homme	20 982,88 €
Etablissement Public Campus Condorcet	20 982,88 €
	393 922.98 €

La délibération présentée est le fruit d'une réflexion collective qui a été conduite ces derniers jours sur la base du constat qui a été évoqué en ouverture de séance. Elle s'assortit de l'affirmation solennelle que cet effort maximal et non reconductible (consenti par chaque membre alors même que cette dépense n'était pas identifiée), décidé dans l'urgence, va permettre d'ouvrir bien plus largement le GED et de donner satisfaction à la communauté. Elle envoie aussi un signal résolu des membres en direction de l'Etat, en attendant la réunion du 10 décembre et des réponses adéquates et solides permettant l'ouverture dans des bonnes conditions du GED à partir de la rentrée 2022.

**Jean-Michel VERDIER**, ayant la procuration de Michelle BUBENICEK, précise que l'Ecole Nationale des Chartes contribue à près de 13 500 € pour cette opération, alors qu'elle n'a pas de livres au GED ; elle le fait dans le cadre de la solidarité envers le Campus.

Jean-François BALAUDÉ, président souligne à son tour que plusieurs membres du Campus, qui ne sont pas des contributeurs en livres ou en moyens humains au GED, font acte de solidarité. La conscience de l'enjeu du GED pour le Campus, qui bénéficiera aussi aux chercheurs de ces établissements, a convaincu l'Ecole Nationale des Chartes, l'Université Paris Nanterre, l'Université Paris 8 ou encore l'Université Sorbonne Paris Nord de contribuer, et il faut les en remercier, ainsi que les autres membres.

**Sylvie HUREAU** observe que cette subvention pourrait aussi donner l'impression au ministère que si les établissements sont capables de faire cet effort une fois, ils pourraient le réitérer par la suite.

**Jean-François BALAUDÉ**, **président** accorde que c'est un risque, mais il fait confiance aux membres pour expliquer avec conviction et force que ce n'est pas le cas.

Ce mode de fonctionnement n'est pas souhaitable. Faire fonctionner une structure documentaire de façon très substantielle avec des emplois étudiants qui seraient reconduits de semestre en semestre n'est pas viable. Par définition, en raison de ce que sont ces emplois et les ressources rassemblées, cette mesure est non reconductible. Le ministère ne pourrait pas se dire qu'il s'agit là d'une solution pérenne ; il lui faudra trouver une autre solution.

**Fabrice BOUDJAABA** juge ce risque assez minime, parce que cette subvention s'apparente à du bricolage, avec 20 emplois au SMIC, qui ne correspondent pas à des emplois qualifiés d'Etat et qui s'arrêteront fin juin. Or, les bibliothèques fonctionnent toute l'année, et le GED devra ouvrir en juillet.

En revanche, il est important de tenir « les deux bouts de la chaîne ». Du point de vue du GED, il est indispensable d'arriver à fonctionner parfaitement, avec des livres catalogués. Un message doit aussi être adressé aux étudiants, qui se baladent actuellement sur le Campus faute de pouvoir accéder à une bibliothèque, même de façon insatisfaisante. Aussi, cette solution a été imaginée en attente du dialogue avec le ministère, mais elle ne durera pas au-delà de la date prévue parce que les 11 établissements n'en ont non seulement pas les moyens, mais pas la volonté.

**Zeno BERNHARD** pointe que l'Union syndicale Solidaires se réjouit que des emplois étudiants existent. En revanche, il trouve déplorable que se perpétuent des inégalités salariales importantes au sein du Campus. En effet, il est proposé une rémunération à 800 € et 50 % d'activité, alors que d'autres personnes sur le Campus gagnent jusqu'à 5 fois plus.



C'est la raison pour laquelle, en tant que représentant de Solidaires, il va voter contre cette délibération.

**Cécile VIDAL** s'interroge sur le message qui va être envoyé aux grévistes, qui portent l'essentiel de l'effort et qui mettent en place un rapport de force. Elle remercie les établissements de l'effort qu'ils veulent faire, mais elle doute que ce soit la réponse appropriée face à la situation. Elle la trouve même très problématique eu égard au mouvement en cours. Elle considère que l'ouverture du GED peut encore attendre et que la seule solution est de soutenir les grévistes.

Jean-François BALAUDÉ, président indique que cette proposition n'a pas été élaborée après que le mouvement a été lancé. Les établissements avaient identifié le problème de l'ouverture 2 jours par semaine du GED et cette réflexion s'était engagée dans la foulée. Il ne s'agit donc pas d'une réponse au mouvement de grève, même s'il y a une quasi-concomitance. Il est question a contrario de combler un peu l'attente de la communauté et des effets de découragement, qui sont aussi un risque à ne pas négliger.

Il est parfaitement entendable de tenir les deux discours et les deux analyses. Ainsi, le collectif du Campus (l'EPCC et les membres) se place dans une position affirmative par rapport au ministère, en fournissant la preuve de sa responsabilité et de sa volonté d'appuyer l'ouverture du GED. En revanche, c'est une solution de raccroc parce qu'elle ne peut pas tenir dans la durée au-delà de ce semestre. Elle montre en tout cas que les établissements sont soudés autour du projet Campus Condorcet. Et désormais la discussion va avoir lieu avec l'Etat pour discuter des moyens supplémentaires nouveaux, qui vont permettre un meilleur fonctionnement pour le Campus en général et pour le GED en particulier.

Laura PAGES souhaite savoir s'il est prévu une période de tuilage entre les départs et les arrivées.

**Stéphanie GROUDIEV** répond que ce ne sont pas les mêmes fonctions par rapport aux rééquipeurs. Les étudiants vont pour leur part assurer l'accueil au public, le prêt des documents, l'inscription des lecteurs et le rangement des ouvrages empruntés ou simplement consultés.

**Laura PAGES** observe néanmoins que les personnels ont mal vécu cette annonce, relevant que des moyens sont trouvés lorsqu'il le faut, mais pas forcément sur les sujets de fond, pour faire avancer le projet dans de bonnes conditions. En revanche, elle comprend qu'il faille ouvrir le GED très largement.

Christophe PROCHASSON relève que les sommes ne sont pas très élevées au regard des moyens qu'il conviendrait de mettre pour avoir de l'emploi stable et de qualité pour ces missions. C'est une solution d'urgence, dans une année déterminante du point de vue de la vie du Campus. Si l'année 2022 était à nouveau ratée pour le GED, comme les deux précédentes, ce serait alors une véritable catastrophe vis-à-vis des étudiants qui sont sur place et qui pourraient être découragés.

Il partage les propos précédents, mais les établissements ont aussi fait preuve de réalisme, en attendant d'autres moyens que l'Etat doit fournir.

Jean-François BALAUDÉ, président procède au vote à main levée

Vote contre : 6 voix Abstention : 2 voix Vote pour : 17 voix

La délibération relative à la subvention exceptionnelle des membres pour le financement des emplois étudiants permettant l'ouverture du GED 5 jours par semaine (exercice 2022) est adoptée à la majorité.

#### 5. Délibération relative au budget rectificatif n°2-2021

#### 6. Délibération relative à l'approbation du budget initial de l'exercice 2022

**Jean-François BALAUDÉ**, **président** propose d'aborder de façon conjointe les éléments relatifs au BR2 et au BI, mais de voter distinctement sur les délibérations afférentes.

Avant de lui donner la parole, il tient à remercier Olivier Rousseau, l'Agent comptable de l'EPCC, ainsi que son équipe, pour tout le travail qui est effectué en matière budgétaire, de surcroît dans des conditions qui sont ponctuées d'incertitudes.



Tous les établissements en sont certes au stade de la pré-notification, mais l'EPCC est le seul à ne pas avoir eu l'équivalent d'un dialogue stratégique et de gestion à ce stade, ce qui souligne une fois de plus sa singularité et les incertitudes en matière de moyens.

Par conséquent, dans l'attente de ce dialogue de gestion, le BI a été élaboré avec les éléments qui sont à disposition à ce stade, c'est-à-dire *stricto sensu* une reconduction à l'identique de la notification 2021, mis à part quelques aménagements techniques (prise en charge mutuelle).

Par ailleurs, il est à noter la démarche de progrès qui est en cours dans la présentation, les analyses et les rendus budgétaires. Ce travail va se poursuivre dans le temps pour apporter de la densité historique, beaucoup de transparence et de visibilité, ainsi qu'une bonne compréhension des actions du Campus dans leur versant budgétaire.

Le BR2 permet d'achever le processus budgétaire 2021 par une série d'ajustements. Le BI appellera pour sa part ultérieurement un budget révisé pour prendre en compte les moyens complémentaires qui seraient alloués et un certain nombre d'autres éléments tels que le transfert des postes FMSH.

Plus largement, la réunion du 10 décembre devrait être suivie d'un travail qui aboutira en principe dans quelques mois à la signature d'un contrat pluriannuel, permettant d'avoir une forme d'anticipation des moyens alloués par l'Etat au Campus Condorcet, et qui viendront s'ajouter aux contributions des membres. A ce titre, un travail va également s'opérer pour disposer d'un modèle économique simplifié, plus lisible, plus clair et faisant consensus au maximum entre les membres.

#### Olivier ROUSSEAU précise que sa présentation va viser à :

- proposer un budget rectificatif n°2, dont le principe va être d'ajuster le plafond des dépenses et les recettes par rapport aux projections d'ici le 31 décembre 2021 ;
- proposer un budget initial permettant une exécution financière dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022;
- présenter le lien entre le budget rectificatif n°2 2021 et le budget initial 2022.

Concernant l'évolution des personnels, le dialogue de gestion avec la DGESIP n'a pas encore eu lieu à ce jour. Aussi, aucune évolution en ETPT n'est prévue pour l'instant, avec un plafond LFI de 32 ETPT sur le BR2 2021 et le BI 2022.

La consommation effective ETPT en BR2 s'élève à 30 ETPT, ce qui en année pleine correspond à 32 ETPT avec le décalage des recrutements en cours d'exercice. Par conséquent, le plafond LFI notifié par l'Etat est respecté en 2021 et il sera respecté en 2022, sans nécessiter d'ajustement.

Les transferts de personnels mis à disposition par la FMSH prévus pour 2022 ne sont pas présentés, car l'Etablissement n'a pas à ce jour été destinataire des arbitrages formalisés de la DGESIP, même si des échanges par mail ont eu lieu et que des pistes sont évoquées. Des arbitrages à venir devraient modifier assez lourdement le nombre d'emplois et la masse salariale associée entre le Titre 2 et le Titre 3, mais étant donné que ces éléments ne sont pas connus soit en emplois, soit en masse, il est proposé de ne pas les inscrire au budget initial. Les conditions de formation du BI 2022 sont donc identiques à celle du BR2, à savoir un remboursement des mises à disposition et parallèlement le financement du remboursement de ces mises à disposition.

#### (Départ de M. Jean-Pierre DUPORT à 12 heures.)

Par ailleurs, comme évoqué auparavant, une opération exceptionnelle est proposée, consistant à recruter des emplois étudiants pour permettre une ouverture plus large du GED. Le financement pour 6 mois des emplois étudiants se traduit en termes budgétaires par la création de 20 ETPT (placés hors plafond), avec un plafond en masse de 394 k€.

L'EPCC part en 2021 de 116 ETPT (soit une masse globale de 6 076 003 €), pour arriver en 2022 à 126 ETPT (soit une masse globale de 7 774 783 €).

En termes de financement, la SCSP personnels en 2021 est de 1 323 551 €. Cette somme est reportée au Bl 2022. Mais depuis, dans le cadre de la pré-notification, une information est arrivée et un ajustement léger doit être opéré, correspondant à la prise en charge par l'Etat du coût du versement dans le cadre de la mutuelle, à savoir 15 € par mois par personne. Par conséquent, pour 2022, un léger écart devra être pris en compte entre la SCSP personnels versée par l'Etat et les emplois qui sont portés et financés depuis cette source de financement. L'écart résiduel entre la prévision et la SCSP sera financé à la fois depuis un transfert de SCSP entre l'INED et l'EPCC, et le solde sera financé par les recettes issues de la location de l'hôtel à projets.



A noter que les emplois hors plafond LFI sont de 21 en 2021 et 2022, mais ce ne sont ni les mêmes emplois, ni les mêmes objets. Pour 2021, il s'agit de l'ajustement à 20 ETPT de l'opération sur fonds de roulement et 1 emploi dans le cadre de l'opération La Chapelle ; pour 2022, les 20 ETPT concernent les emplois étudiants et il reste l'emploi de l'opération La Chapelle.

Concernant les masses budgétaires (tableau 2), les recettes issues des apports des membres évoluent principalement sur la convention d'occupation du site d'Aubervilliers, avec le passage en année pleine de l'utilisation des bâtiments GED et EHESS et les services Vie de Campus. Pour mémoire, il avait été proposé en début d'exercice de retirer l'excédent non utilisé en 2020, ce qui avait conduit à une diminution d'appel auprès des membres de plus de 150 000 €. Ce mécanisme n'est pas aujourd'hui prévu pour 2022, en l'absence de finalisation de l'exercice 2021, mais cela pourrait évoluer, potentiellement lors du prochain budget rectificatif 2022. Par ailleurs, une nouvelle recette apparaît, à titre exceptionnel, afin de financer les emplois étudiants pour 6 mois.

En l'absence de dialogue de gestion, la SCSP reste stable. Les conventions de crédits fléchés sont plus rares et ne génèrent plus d'encaissements. Les encaissements ont été réduits sur les précédents exercices, donc des soldes budgétaires déficitaires sont à anticiper sur les prochains exercices.

Les dépenses de personnels et de fonctionnement sont ajustées légèrement à la baisse entre le BR1 2021 et le BR2 2021. Les dépenses de personnels remontent de 10 % en 2022, s'expliquant par des passages à temps plein, des décalages de recrutement (la sous-exécution en 2021 se traduit par une augmentation en 2022), des prévisions d'allocations chômage et l'opération concernant les emplois étudiants. Les dépenses de fonctionnement restent globalement stables entre le BR1 et le BR2, puis le BI 2022.

En revanche, les dépenses d'investissement sont en très forte baisse entre le BR1 2021 et le BR2 2021, puis en très forte hausse en 2022 (+2 236 %), en raison principalement du décalage des opérations du site de La Chapelle.

Les AE et CP 2021 ont été revus afin de permettre à l'établissement d'honorer ses engagements, notamment le remboursement de dépenses auprès de l'INED et de l'USPN, et le maintien du chiffre d'affaires auprès de Serendicité pour la Maison des Chercheurs qui a été occupée de manière moins importante que prévu au sein du contrat de partenariat.

En ce qui concerne 2022, le niveau d'AE et de CP de fonctionnement est la traduction du niveau inchangé des recettes. En l'absence d'évolution des recettes, les projets sont soit annulés, soit reportés. A noter une diminution en termes d'autorisation d'engagement sur les opérations immobilières à la convention d'occupation (la plupart des contrats signés pour le fonctionnement des bâtiments GED et EHESS ont été engagés pour deux années). De ce fait, le montant d'AE est globalement en baisse entre 2021 et 2022.

L'opération Biblissima doit toucher son terme le 31 décembre 2021. En conséquence, la recette définitive de Biblissima ne sera effective que sur l'exercice 2022. L'opération Biblissima+ débutera en 2022. Elle ne fait pas à ce jour l'objet d'une prévision budgétaire au titre du budget initial 2022, mais probablement d'une prévision budgétaire au BR1 2022, en fonction des éléments qui seront apportés en termes d'utilisation de ces fonds.

Les éléments budgétaires hors opérations immobilières au BI 2022 sont relativement équilibrés, avec un déficit prévu à 69 k€.

Pour les opérations immobilières du BI 2022, le solde budgétaire est excédentaire, de l'ordre de 7 M€.

Le décalage de consommation des crédits de paiement, qui concerne l'opération immobilière du site de La Chapelle, modifie le solde budgétaire qui passe d'un déficit de 1 316 k€ en 2021 à un déficit de 2 726 k€ en 2022.

Le décalage d'utilisation des intérêts de la dotation non consomptible génère un excédent de 10 184 k€ en 2021 et 9 939 k€ en 2022.

Hors opérations immobilières, le réajustement des crédits de paiement en fonctionnement général, les impacts liés à la consommation du fonds de roulement mobilisable et les retraitements engendrent un déficit budgétaire de 2 011 k€ en 2021, et les conséquences de l'opération fonds de roulement en 2021 engendrent un résultat budgétaire légèrement déficitaire en 2022 de 69 k€.

L'excédent budgétaire pour 2021 est prévu à hauteur de 5 982 k€, et 6 923 k€ pour 2022.

Pour 2021, pour passer du tableau 2 (prévision budgétaire) au tableau 4 (tableau des équilibres financiers), il faut partir de l'excédent budgétaire lié aux éléments fléchés de 7 053 k€ (hors opérations immobilières). Le



remboursement de l'emprunt souscrit auprès de la BEI et financé depuis les intérêts de la dotation va venir consommer la trésorerie liée à cet excédent budgétaire à hauteur de -3 714 k€, générant un abondement de la trésorerie fléchée pour 3 339 k€.

Le déficit budgétaire lié aux éléments globalisés 2021 se situe à hauteur de -1 070 k€. Des mouvements de trésorerie liés à la TVA (décalage entre les décaissements effectués par l'Etablissement public et le moment où il récupère la TVA auprès des services de l'Etat) ont un impact évalué aujourd'hui à -331 k€. Ces éléments entraînent un prélèvement de la trésorerie non fléchée à hauteur de -1 401 k€.

Ces différentes masses concourent à un abondement de la trésorerie de l'établissement de 1 938 k€, l'amenant de manière prévisionnelle au 31 décembre 2021 à la somme de 96 213 k€.

Pour 2022, l'excédent budgétaire lié aux éléments fléchés est prévu à hauteur de 7 133 k€. Le remboursement d'emprunt financé par les intérêts de la dotation vient en diminution à hauteur de -3 729 k€. Ces éléments entraînent un abondement de la trésorerie fléchée pour +3 404 k€.

Le déficit budgétaire lié aux éléments globalisés s'élève à -210 k€. Les mouvements de trésorerie liés à la TVA sont inverses à 2021, à hauteur de +931 k€. Ces éléments entraînent un abondement de la trésorerie non fléchée à hauteur de +721 k€.

De manière globale, l'abondement de la trésorerie de l'établissement est prévu à hauteur de 4 125 k€, amenant cette dernière de manière prévisionnelle à la somme de 100 338 k€ au 31 décembre 2022.

S'agissant du tableau 6, les éléments d'exécution prévus en 2021 sont complétés des écritures comptables (notamment l'impact des amortissements), corrigés des éléments dont le service fait est antérieur ou prononcé de manière anticipée au 31 décembre 2021 (le décaissement n'intervenant qu'en 2022), et comprennent le financement par mobilisation du fonds de roulement. Pour rappel, la mobilisation du fonds de roulement n'est pas une écriture comptable, mais l'absence de recettes en face d'une dépense qui génère un déficit.

Le résultat prévisionnel 2021 est estimé à un déficit de 1 279 k€. Retraité des amortissements et provisions afin d'obtenir la CAF, il s'avère que l'établissement se trouve dans une position d'insuffisance d'autofinancement à hauteur de 1 019 k€.

Les opérations d'investissements et le financement de cette insuffisance d'autofinancement par les financements externes de l'actif (les subventions), ainsi que les excédents antérieurs amènent à une diminution du fonds de roulement à hauteur de 1 138 k€. Le fonds de roulement final 2021 est porté à hauteur de 27 591 k€.

Concernant le budget initial 2022, le résultat prévisionnel est estimé comme étant déficitaire à hauteur de 28 k€.

Le retraitement des éléments d'inventaire comptable (amortissements et provisions) génère une insuffisance d'autofinancement à hauteur de 343 k€.

Les opérations d'investissements et le financement de cette insuffisance d'autofinancement par les financements externes de l'actif (subventions), ainsi que les excédents antérieurs et le retrait des provisions amènent à une diminution potentielle du fonds de roulement à hauteur de 371 k€. Le fonds de roulement final 2022 est porté à hauteur de 27 220 k€.

Il s'avère que le fonds de roulement final se monte à 27 M€ en 2021 et 2022. Il comporte à ce jour les 16,2 M€ d'emprunts auprès de la Banque européenne d'investissement non utilisés et les 6 M€ de vente de bâtiment sans dépenses en face. Aussi, 22,2 M€ sont en réalité préemptés dans le cadre des opérations immobilières, soit sur la construction du site de La Chapelle, soit sur la construction du bâtiment EPHE. Par conséquent, le fonds de roulement mobilisable 2022 n'est que de 5 M€.

Jean-Michel VERDIER s'interroge sur les 6 M€ de vente de bâtiment.

Olivier ROUSSEAU rappelle que le transfert du bâtiment siège de l'INED avait été fait à l'euro symbolique auprès de l'EPCC. Ce bâtiment a été vendu à hauteur de 16 M€. A l'époque, les délibérations du Conseil d'administration avaient prévu 10 M€ de financement du contrat de partenariat et 6 M€ dans le cadre du bâtiment EPHE.

En accord avec la présidence, ces éléments ont été isolés au sein du fonds de roulement. La Cour des Comptes s'était interrogée par rapport à ce mécanisme comptable et avait reconnu qu'il permettait une stabilité pour l'avenir.



Jean-François BALAUDÉ, président propose au contrôleur budgétaire d'intervenir, en indiquant aux administrateurs que des échanges ont eu lieu avec lui en amont du Conseil d'administration sur le BR2 et le BI.

**Marc KRECKELBERGH** relève que le BR et le BI sont présentés dans un contexte bien particulier, qui fait que leur portée est peut-être un petit peu moins étendue que celle que peuvent revêtir normalement un budget rectificatif de fin d'année et un budget initial de début d'année.

Il indique que, pour l'essentiel, le BR2 et le BI ont fait l'objet d'échanges et de travaux avec la Direction financière et la Direction de l'Etablissement. La quasi-totalité des points n'appelle pas d'observations particulières de sa part.

Cependant, en dépit de ce constat, il ne lui sera pas possible de donner un avis favorable, ni au BR2 2021, ni au BI 2022, en raison des points évoqués précédemment sur le GED.

Il avait évoqué dès le printemps dernier, s'agissant des moyens destinés à l'ouverture et au fonctionnement de cet équipement qui est au centre du métier de l'EPCC, qu'ils devaient être financés par emplois sous plafond.

Il maintient ce positionnement, tout en notant que les modalités du financement en 2022 lui semblent nettement plus favorables à l'avenir du GED qu'en 2021. Les établissements membres font ainsi la preuve de leur investissement et leur intérêt pour le GED, ce qui est un élément positif. A l'inverse, un prélèvement sur le fonds de roulement en 2021 ne faisait que priver l'EPCC d'une capacité à financer des équipements à venir.

Il regrette de ne pouvoir être plus positif, mais il suppose que sa position ne surprend personne. Il ose même espérer qu'elle aidera l'EPCC, dans la mesure où sa position met en évidence qu'il n'existe pas d'échappatoire. Elle clarifie le contexte dans lequel les échanges pourront se tenir le 10 décembre avec la tutelle.

Jean-François BALAUDÉ, président rappelle qu'effectivement le contrôleur budgétaire avait indiqué lors des débats l'année dernière qu'il aurait fallu relever le plafond d'emplois pour recruter les contractuels qui s'occupent du rééquipement, et ne pas utiliser la ressource du fonds de roulement. Il se trouve que le ministère a eu une interprétation différente.

Marc KRECKELBERGH le confirme, mais il fait remarquer que la réglementation financière est plutôt en principe de son côté.

Jean-François BALAUDÉ, président souligne que l'EPCC se retrouve cette année dans une situation comparable avec les emplois étudiants, mais la source du financement est différente, puisqu'il s'agit cette fois d'une contribution supplémentaire des membres. Il comprend bien que le contrôleur budgétaire ne puisse pas approuver cette solution non itérable. Il espère effectivement que l'EPCC va avoir les moyens conformes d'emplois pérennes, avec un plafond d'emplois réévalué.

**Magda TOMASINI** demande si le CBCM a d'ores et déjà signifié son avis négatif à la tutelle et s'il a des échanges avec celle-ci.

Marc KRECKELBERGH répond négativement, parce qu'il ne s'agissait jusqu'ici que d'une hypothèse de travail. L'EPCC étant en contact permanent avec la tutelle, une autre réponse aurait pu être apportée dans le cadre de ce budget.

Une étape supplémentaire est en train d'être franchie. Donc, si les administrateurs le jugent nécessaire, il fera à nouveau une note à la DGESIP, mais elle aura la même teneur que celle qu'il lui a déjà fait parvenir en avril : les emplois GED devraient faire l'objet d'une inscription supplémentaire d'emplois sous plafond.

Par ailleurs, il est prêt à participer aux échanges avec la tutelle.

Il est procédé au vote à main levée sur le budget rectificatif n°2-2021

Vote contre : 0 voix Abstention : 5 voix Vote pour : 20 voix

La délibération relative au budget rectificatif n°2-2021 est adoptée à la majorité.

Il est procédé au vote à main levée sur le budget initial de l'exercice 2022



Vote contre : 0 voix Abstention : 5 voix Vote pour : 20 voix

La délibération relative à l'approbation du budget initial de l'exercice 2022 est adoptée à la majorité.

#### 7. Délibération relative à la mise en œuvre de la charte de télétravail

**Jean-François BALAUDÉ**, **président** indique que cette charte de télétravail a été travaillée et présentée en Comité technique. L'EPCC l'a adoptée.

Trois formules sont possibles : télétravail sur jours fixes ; télétravail sur jours flottants, télétravail mixte.

Il est prévu un nombre maximum de jours de télétravail, selon les quotités de travail, avec une obligation minimale de présence hebdomadaire, le tout encadré par la notion de nécessité de service, donc avec un accord des directions pour accéder aux demandes qui sont formulées.

**Sylvie HUREAU** relève une coquille dans la délibération à l'article 1. Il faut mentionner « Que la charte de télétravail de l'établissement public Campus Condorcet est approuvée et adoptée selon les principes et dans les conditions fixées en annexe à la présente délibération ».

#### Il est procédé au vote à main levée

Vote contre : 0 voix Abstention : 1 voix Vote pour : 24 voix

La délibération relative à la mise en œuvre de la charte de télétravail est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

#### 8. Délibération relative à l'adoption des aides aux projets scientifiques suite aux appels à projets

**Jean-François BALAUDÉ**, **président** explique que le Conseil d'administration doit adopter les propositions formulées par le Conseil scientifique.

Avant de voter, il lui semble intéressant de disposer d'une présentation de ces éléments par un représentant du Bureau du Conseil scientifique, en l'occurrence Pierre-Antoine FABRE.

**Pierre-Antoine FABRE** précise qu'il représente Barbara CASSIN, la Présidente du Conseil scientifique qui ne pouvait pas se libérer pour le Conseil d'administration.

Il souhaite rappeler au préalable que le budget de cette année compte trois volets différents :

- une série d'ateliers renouvelés, après un premier état de travaux qui avaient été présentés lors d'une journée portes ouvertes au mois de juin dernier. Ces ateliers vont dont se prolonger une seconde année (ils sont prévus sur 2 ans).
- de nouveaux ateliers pour l'appel 2021. Leur nombre a été limité pour tenir compte des contraintes liées au renouvellement des précédents.
- des nouvelles journées doctorales pour l'appel 2021.

Le financement de ces trois volets s'élève à 40 590 € et se situe donc en-dessous de la limite de 50 000 € qui avait été proposée. En effet, le nombre des journées doctorales en particulier a été relativement limité cette année.

Il souligne surtout, au nom de Barbara CASSIN et des membres du Conseil scientifique, notamment du Bureau, la grande qualité des projets, pour deux raisons :

d'une part, la quantité des partenariats. La très grande majorité des institutions du Campus est impliquée dans ces appels, souvent à 2 ou à 3. C'est d'autant plus positif que cette participation concerne aussi bien les institutions massivement présentes sur le Campus, que d'autres qui ne sont



pas physiquement massivement présentes, mais qui néanmoins se trouvent très fortement impliquées dans la vie du Campus.

- d'autre part, une adéquation scientifique, sur au moins deux terrains :
  - celui du rapport avec le territoire.
  - celui de la santé.

Plusieurs projets extrêmement intéressants ont ainsi été proposés sur ces sujets qui font partie des orientations du Campus qui ont été mises en évidence dans la préparation du PIA 4.

Au total, le bilan est très positif du point de vue de la qualité de ces projets.

Par ailleurs, il précise que le document qui a été envoyé aux administrateurs détaille plus précisément ces projets. Chacun pourra se rendre compte de la diversité d'un point de vue chronologique et de l'envergure disciplinaire, à l'image du Campus, dans les propositions qui ont été faites.

#### Il est procédé au vote à main levée

Vote contre : 0 voix Abstention : 1 voix Vote pour : 24 voix

La délibération relative à l'adoption des aides aux projets scientifiques suite aux appels à projets est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

## 9. Délibération relative à la charte des sciences et recherches participatives

**Jean-François BALAUDÉ**, **président** rappelle que cette délibération avait été retirée au Conseil d'administration précédent, car un échange en bonne et due forme n'avait pas pu se tenir préalablement entre les membres du Bureau.

Il souligne que cette charte des sciences et recherches participatives envoie un signal en termes d'intention, d'accompagnement et d'opportunité de projets qui pourraient relever du domaine des recherches participatives.

#### Il est procédé au vote à main levée

Vote contre : 0 voix Abstention : 1 voix Vote pour : 24 voix

La délibération relative à la charte des sciences et recherches participatives est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.

# 10. Liste des contrats, conventions et marchés signés

La liste des contrats, conventions et marchés signés n'appelle pas d'échanges en séance.

#### 11. Points divers

Aucun point divers n'est évoqué.

**Jean-François BALAUDÉ**, **président** lève la séance à 13 heures 05, en remerciant pour leur implication les administrateurs, dont un certain nombre d'entre eux se retrouveront sans doute dans la nouvelle configuration du Conseil d'administration en 2022.

